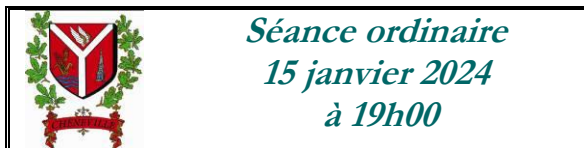


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 15 janvier 2024, à **19 h 00** à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : madame Audrey Lacasse

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Madame Isabelle Blais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

*À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.*

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 2 personnes.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **2024-01-001**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2024-01-002**

#### **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 4 décembre 2023 et des trois séances extraordinaires du 8 décembre 2023**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 4 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 8 décembre 2023;

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS**

#### **Audrey Lacasse siège n° 1**

*Projet diversification des usages de l'église*

#### **Danielle Meunier siège n° 2**

*Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité*

**Alexandre Lafleur siège n° 3**

*Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/ Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité*

**Maryse Gougeon siège n° 4**

*Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité*

**Sylvie Potvin siège n° 5**

*Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité*

**Yves Laurendeau siège n° 6**

*Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité*

**4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS**

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de décembre 2023.

**5. DOSSIERS À TRAITER**

**5.1. 2024-01-003**

**Autorisation de signature des effets bancaires de la Municipalité de Chénéville**

**ATTENDU**

l'adoption de la résolution #2023-12-281 relative à la nomination de Madame Maryse Gougeon à titre de première pour l'année 2024;

**ATTENDU QUE,**

suite à ce changement, il y a lieu de modifier les noms des signataires autorisés à signer les chèques et les autres effets bancaires de la Municipalité pour le compte détenu auprès du Centre de services de la Caisse Desjardins à Chénéville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Pour les motifs énoncés au préambule, le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, la mairesse suppléante, madame Maryse Gougeon, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Krystelle Dagenais, et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Isabelle Blais, à signer les chèques et les autres effets bancaires de la Municipalité pour le compte détenu auprès du Centre de services de la Caisse Desjardins à Chénéville, ladite autorisation devenant effective immédiatement;

**QUE,**

Cette résolution abroge la résolution #2023-01-003 et toutes autres résolutions en lien avec l'autorisation de signature des effets bancaires de la Municipalité de Chénéville;

**QU',**

Une copie de la présente soit acheminée au Centre de services de la Caisse Desjardins à Chénéville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.2. 2024-01-004

**Autorisation paiement facture – FQM Assurances pour 2024**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville doit se prévaloir d'une assurance municipale et d'une assurance municipale automobile;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a reçu sa police de renouvellement pour l'assurance municipale et l'assurance municipale automobile au montant de 27 118.00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Danielle Meunier  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture de renouvellement d'assurance pour la période du 1er janvier 2024 au 1er janvier 2025, au montant de 29 558.62 \$, taxes incluses, à FQM Assurances.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.3. 2024-01-005

**Facturation PG Solutions – Contrat d'entretien et soutien des applications 2024**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation de PG Solutions pour le contrat d'entretien et soutien des applications d'AccèsCité, incluant le droit d'utilisation annuel et la mise à jour des différentes fonctionnalités pour 2024;

**ATTENDU QUE** la facturation se divise en 3 factures, une de 9 681.00 \$, une de 1 191.00\$ et une de 6 789.00 \$, pour un montant de 17 661.00 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 20 305.73 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit affectée aux comptes # 02-13000-414 et 02-61000-414.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.4. 2024-01-006

**Autorisation paiement facture – DHC Avocats - Poursuite pour bris du contrat de déneigement**

**ATTENDU QUE** la résolution #2023-10-235 qui octroie le mandat à DHC Avocats pour une poursuite juridique concernant le bris du contrat de déneigement de la municipalité;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facture au montant de 1 911.00 \$ plus les débours et les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un  
montant de 3 643.40 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte # 02-12000-412.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.5. 2024-01-007**

**Autorisation paiement facture – Raymond Chabot Grant Thornton –  
Plan de développement touristique et commercial**

**ATTENDU QUE** la résolution #2023-10-230 qui octroie le mandat à la firme  
Raymond Chabot Grant Thornton pour l'élaboration d'un  
plan de développement touristique et commercial dans le  
cadre du projet de maintien du statut de zone touristique  
de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la facturation se divise en 2 factures de 6 947.50 \$ chacune,  
pour un montant de 13 895.00 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un  
montant de 15 975.78 \$ taxes incluses;

**QUE,**

Le paiement des aides financières pour ce projet, à raison d'environ 75%, soit  
demandé auprès de la MRC de Papineau et de Tourisme Outaouais;

**QUE,**

La dépense soit prise dans le compte #03-61094-000 et financée par le  
surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.6. 2024-01-008**

**Autorisation paiement factures – Équipe Laurence - TECQ**

**ATTENDU** la résolution #2023-05-096 qui octroie le mandat à la firme  
Équipe Laurence pour la conception et la préparation des  
plans et devis de surveillance pour le remplacement du  
réseau pluvial sous la cour d'école et le terrain de  
baseball/soccer ainsi que la résolution #2022-05-123 qui  
leur octroie le mandat d'actualisation du plan  
d'intervention pour la TECQ;

**ATTENDU QUE** la facturation se divise en 2 factures, une de 3 556.00 \$ et  
une de 3 292,25 \$, pour un montant de 6 848.25 \$, plus les  
taxes applicables et d'un crédit résultant d'autres factures;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un  
montant de 7 413.30 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61044-000, soit financée par le  
surplus non-affecté et soit comptabilisée au seuil pour la TECQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.7. 2024-01-009  
Adoption de la liste de prix pour 2024**

**ATTENDU QUE** les listes des prix de location de salles et des services offerts  
à la mairie et au Centre doivent être mises à jour pour 2024;

**ATTENDU QUE** des listes de prix pour chaque département ont été  
déposées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Danielle Meunier  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte les listes de prix soumises  
par la directrice générale adjointe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.8. 2024-01-010  
Renouvellement d'abat poussière avec Multi Routes Inc. pour 2024**

**ATTENDU QUE** Multi Routes nous propose de renouveler notre  
commande d'abat poussière (chlorure de calcium 35%  
liquide) pour l'été 2024 au taux de 0.368 \$ le litre, incluant  
le transport et l'épandage, pour un montant de 11 224.00 \$  
plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de 30 500 litres  
d'abat poussière pour un total de 12 904.79 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte #02-32001-523.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.9. 2024-01-011

**Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées – TECQ**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées publié en novembre 2013 et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

**ATTENDU QUE** la dernière version approuvée par le MAMH était celle préparée par la firme CIMA + et datée du 7 juin 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité vient d'achever un processus de mise à jour complète de ce plan d'intervention afin de quantifier et qualifier les tronçons d'infrastructure présents dans la municipalité, respectant ainsi l'obligation d'actualisation de celui-ci;

**ATTENDU QUE** les recommandations au plan d'intervention sont considérées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour accéder à certains programmes de subvention lors de projets de renouvellement de conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

La municipalité propose au MAMH une révision de son plan d'intervention afin de qualifier les tronçons d'infrastructure liés aux programmes de subvention et d'assurer une représentation à jour de l'ensemble des tronçons d'infrastructure présents dans la municipalité;

**QUE,**

La municipalité confirme avoir pris connaissance du Plan d'intervention révisé daté du 25 octobre 2023, préparé par la firme d'ingénierie civile Équipe Laurence Inc., et l'accepte;

**QUE,**

La municipalité autorise et approuve le dépôt du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, révision du 25 octobre 2023, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.10. 2024-01-012

**Participation Congrès de COMBEQ – Officier municipal en bâtiment et en environnement**

**ATTENDU QUE** la municipalité est membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

**ATTENDU QUE** le Congrès de la COMBEQ a lieu tous les printemps à un endroit différent chaque année, celui de 2024 se déroulant à Rimouski;

**ATTENDU QU'** il est important pour les employés en urbanisme de se tenir au courant des nouveautés législatives et de se perfectionner;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Marc Turpin, officier municipal en bâtiment et en environnement (OMBE), à participer au Congrès de la COMBEQ et autorise le paiement des frais s'y rapportant;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte #02-61000-454 et partagée avec la municipalité de Plaisance selon l'entente intermunicipale en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.11. 2024-01-013**

**Octroi de contrat - Services professionnels pour la confection des plans et devis pour le projet d'assainissement des eaux usées**

**ATTENDU** la résolution #2023-08-175 qui autorise l'affichage de l'appel d'offres pour services professionnels pour la confection des plans et devis pour le projet d'assainissement des eaux usées;

**ATTENDU QUE** le dépôt des soumissions a eu lieu le 5 octobre 2023 et un Comité de sélection a évalué les 3 soumissions conformes reçues provenant des firmes suivantes:

- CIMA+ s.e.n.c
- FNX-Innov inc.
- Tetra-Tech QI inc.

**ATTENDU QUE** le Comité recommande d'octroyer le contrat à CIMA +, firme qui a reçu le plus haut pointage et qui soumissionne pour un montant de 1 398 500.00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de CIMA + s.e.n.c au montant de 1 607 925.38 \$ incluant les taxes applicables;

**QUE,**

Le contrat soit octroyé conditionnellement à l'approbation par le ministère des Finances du Québec du règlement d'emprunt pour le financement temporaire du projet en attente du paiement de la subvention PRIMEAU;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61080-000 et financée par règlement d'emprunt et le PRIMEAU.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.12. 2024-01-014**

**Autorisation – Achat VTT avec chenilles et gratte**

**ATTENDU QU'** un VTT avec une gratte et des chenilles est nécessaire pour l'entretien des sentiers de ski de fond de la municipalité, de

même que pour divers travaux de voirie et d'entretien de parcs et terrains;

**ATTENDU QU'** à la suite de l'appel d'offres par invitation, le résultat des soumissions pour l'achat d'un VTT avec chenilles est le suivant, taxes incluses :

- ALARY Sport : 21 856.63 \$
- Loïselle Sports Gatineau : 22 562.63\$
- MDR Moto des Ruisseaux : 21 625.65 \$
- MSL Elite Sports : 20 666.80\$
- Thibault Marine : 20 394.27 \$

**ATTENDU QUE** la soumission de MSL Élite Sport est celle qui répond le plus aux besoins de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de MLS Élite Sport pour un montant total de 20 666.80 \$, taxes incluses;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise également l'achat d'une gratte pour l'entretien des sentiers de ski de fond;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61990-000 et soit financée par le fonds de roulement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.13. 2024-01-015**

**Utilisation fonds de roulement pour achat VTT - Échéancier de remboursement**

**ATTENDU QUE** la directrice générale adjointe dépose l'échéancier de remboursement dans le fonds de roulement pour l'achat du VTT et de ses accessoires;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte que l'emprunt au fonds de roulement pour l'achat du VTT et ses accessoires soit remboursé sur un échéancier établi sur 5 ans pour un montant annuel de 4 799.12 \$;

**QU',**

Un transfert du Fonds de roulement au montant de 23 995.60 \$ soit fait au compte de la municipalité de Chénéville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**5.14. 2024-01-016**

**Affectation d'une partie du surplus libre - Projet «Alliance des municipalités Petite-Nation Nord»**

**ATTENDU QU'** un surplus libre est disponible provenant d'années antérieures;

**ATTENDU QUE** le conseil désire réserver un montant de ce surplus afin d'adhérer au projet «Alliance des municipalités Petite-Nation Nord», lequel est une concertation de 5 municipalités du nord de la MRC de Papineau (Lac-des-Plages, St-Émile-de-Suffolk, Duhamel, Lac-Simon et Chénéville) pour agir comme force politique afin de mieux faire face au boom minier qui frappe notre région ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville réserve du surplus non affecté 7 000\$ pour le projet «Alliance des municipalités Petite-Nation Nord».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.15. 2024-01-017**

**Autorisation dépôt demande aide financière – Fonds de visibilité pour les festivals et évènements 2024**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Chénéville désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et les événements 2024 de la MRC de Papineau;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Chénéville organise plusieurs activités annuellement, dont 3 majeures, apportant des retombées touristiques importantes ainsi qu'un rayonnement au niveau régional;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance des lignes directrices du fonds et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Krystelle Dagenais, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au dépôt de la demande d'aide financière, mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.16. 2024-01-018**

**Désignation de l'organisme signataire de l'entente de partenariat avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ) pour le regroupement des Municipalité de Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-Simon, Namur, Ripon, St-Émile-de-Suffolk, St-Sixte**

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, RLRQ, c. Q-2, r.46.01;

**ATTENDU QU'** Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en vertu de ce règlement aux fins d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective;

**ATTENDU QU'** ÉEQ doit, à cette fin, conclure des ententes avec les organismes municipaux mandataires;

**ATTENDU QUE** les municipalités de CHÉNÉVILLE, DUHAMEL, FASSETT, LAC-SIMON, NAMUR, RIPON, ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK, ST-SIXTE souhaitent mettre en place un regroupement de huit (8) municipalités, afin de signer l'entente avec ÉEQ;

**ATTENDU QUE** les autres municipalités de la MRC de Papineau pourront se regrouper en fonction d'autres affinités et que le présent regroupement n'exige aucun consensus pour se faire dans les délais impartis et signer l'entente avec ÉEQ;

**ATTENDU QUE** l'absence de consensus peut amener ÉEQ à reprendre la collecte du recyclage malgré l'accord des huit (8) municipalités représentées par la présente résolution et que cette décision pourrait avoir des conséquences financières pour les municipalités participantes, néanmoins les municipalités sont disposées à collaborer avec ÉEQ après médiation;

**ATTENDU QUE** le regroupement initié par les huit (8) municipalités parties à la présente résolution témoigne de la volonté de collaboration avec ÉEQ, les autres municipalités de la MRC de Papineau, voire même définir au besoin, un autre type de regroupement;

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

**QUE,**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise la municipalité de FASSETT à signer pour et au nom des municipalités prenantes de CHÉNÉVILLE, DUHAMEL, FASSETT, LAC-SIMON, NAMUR, RIPON, ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK, ST-SIXTE l'entente portant sur la collecte sélective à conclure avec ÉEQ ainsi que tous les autres documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. CORRESPONDANCE**

**C-001 Demande de commandite – Atelier FSPN - Tournoi de golf**

**2024-01-019**

**Demande de commandite – Atelier FSPN - Tournoi de golf**

**ATTENDU QUE** le conseil reçoit la demande de participation à titre de golfeur ou en tant que commanditaire au tournoi de golf annuel de l'Atelier de formation socioprofessionnelle de la Petite-Nation (Atelier FSPN);

**ATTENDU QUE** l'Atelier FSPN aide beaucoup de citoyens sur le territoire de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville participe à titre de «Commandite argent» en faisant un don de 200.00\$ à l'Atelier FSPN;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 02-70290-970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-002 Dépôt du budget 2024 de l'Office d'Habitation de l'Outaouais – Immeuble de Chénéville**

2024-01-020

**Dépôt du budget 2024 de l'Office d'habitation de l'Outaouais – Immeuble de Chénéville**

**ATTENDU QUE** la Société d'Habitation du Québec transmet, pour dépôt aux membres du conseil, le budget 2024 de l'Office Municipale d'Habitation (O.M.H.) de l'Outaouais (Immeuble de Chénéville);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Danielle Meunier  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le dépôt du budget 2024 de l'OMH de Chénéville dans lequel la part de la municipalité est de 4 073.00\$;

**QUE,**

La dépense soit prise au compte # 02-52000-970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. **VARIA**

8. **ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2024-01-021

**ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
Et résolu

**QUE,**

Le conseil adopte les chèques numéro # 12 916 à # 12 937 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/12/2023 et dont le total se chiffre à **13 739.99 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **105 095.66 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **118 835.65 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

---

Isabelle Blais, Directrice générale adjointe

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

2024-01-022

**ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur  
Et résolu

**QUE,**

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de décembre 2023 au montant total de **35 958.35 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. PAROLE AU PUBLIC**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2024-01-023

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h37.

---

Maxime Proulx-Cadieux, maire

---

Isabelle Blais, Directrice générale adjointe

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.